



VOUS AUSSI, VOUS ETES PERTURBE PAR DES SURVOLS A BASSE ALTITUDE ?

Depuis 2003. De jour ou de nuit. Parfois jour et nuit. Chaque jour à 6h. 7 jours sur 7. Vous êtes inquiet pour votre santé, votre sécurité, votre travail, l'avenir de vos enfants et l'habitabilité de votre ville. Plus de 200.000 Bruxellois subissent votre triste sort. Alors qu'il y a des solutions.

DES CHIFFRES ? DES FAITS ?

- En 2005, il y a eu 253.257 mouvements (décollages et atterrissages) à Zaventem. De jour : 228.690. De nuit : 24.567. En 2004 : 252.066
- Nombre d'habitants par km² à Bruxelles : 6.238. Moyenne belge : 342.
- Les aéroports sont généralement construits à plus de 40 km des villes. Zaventem est à 2 km de Bruxelles.
- A Paris, il est interdit à tout avion de voler à moins de 2.000 m à l'intérieur du périphérique. A Bruxelles, c'est obligatoire.
- Bruxelles est survolée à 200 m d'altitude au lieu de 2.000 (bruit supportable)
- Coût annuel des nuisances nocturnes de Zaventem: santé publique : € 150 millions ; 215 morts ; 2.492 dépressions ; 2.644 cas d'alcoolisme ; €15.500 par personne d'impact sur la productivité au travail (Dr Annemans, RUG).
- Les enfants vivant à proximité d'aéroports, même s'ils ne sont pas réveillés, développent une composition sanguine différente des autres enfants (diminution de l'immunité).
- Mauvaise nuit? Au volant, de jour, risque d'accident multiplié par 3.
- A Zaventem, Bruxelles bénéficie de maximum 5% d'emplois souvent précaires et de bas niveau. Contre 80% des nuisances.
- Depuis le 27 mai 1999, un arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale édicte des normes de bruit strictes et fixe la nuit entre 23h et 7h, en accord avec les normes européennes. Cet arrêté est quotidiennement bafoué.
- En janvier 2005, 89 infractions sont constatées par l'IBGE, ventilées entre 19 compagnies.
- Nos représentants politiques reçoivent entre 500 et 800 e-mails de plaintes par jour.
- Le médiateur de l'aéroport a reçu 2.281 plaintes en 2003, 40.973 en 2004. 223.881 en 2005. 150.000 fin avril 2006.
- La ville de Maastricht va en justice contre l'expansion de l'aéroport de Bierset avec 200 plaintes.
 - Les plaignants bruxellois ne sont pas des riverains

de l'aéroport, mais des victimes soudainement et arbitrairement survolées depuis juin 2003.

- En 2003, il y a eu 17.500 pétitionnaires contre la dispersion. En 2004, 7.500 manifestants.
- Zaventem est autorisé à effectuer 25.000 vols de nuit, en a opéré 20.885 en 2003, 23.108 en 2004, 24.567 en 2005.
- Si on compte les 17 mouvements en moyenne entre 6 et 7h : 6.211 en 2005 contre 5.380 en 2004, total en 2005 : 30.778 vols de nuit.
- BIAC vise les 50.000 en 2010. Schiphol en opère 16.320, Francfort 11.208 et Heathrow 5.800.
- Dans tous les aéroports européens, conformément à la norme européenne, la nuit s'étend de 23h à 7h. Dans les règlements communaux de police belge : le bruit est interdit entre 20h et 7h. Zaventem définit sa nuit de 23h à 6h.
- Il n'y a pas de vols de nuit à Orly, Genève, Zürich ni Sydney.
- Sydney opère 180.000 mouvements de jour par an, au-dessus de la mer. Zaventem 250.000. Et vise 2,5 fois ce chiffre. Au-dessus d'une ville densément peuplée.
- La nouvelle tour de contrôle peut gérer 70 mouvements à l'heure, par tous les temps, soient 613.200 par an.
- Fréquence des passages par nuit (de 23h à 06h) : 67 (en comptant la tranche 06-07h: 88), soient 10 par heure. Un avion toutes les 6 minutes. Par jour : en moyenne 626.
- 90% du transport nocturne n'est pas urgent.
- Les normes OMS: max 45 dB sur l'oreiller, en crête, et une moyenne de 30 dB pour la période de la nuit. Les boules Quiès isolent jusqu'à 27 dB alors que les dB réels mesurés, nuit et jour, à Laeken (NMT36), à 7 km du bout des pistes, vont de 70 (pénible) à 120. Entre 85 (dangereux) et 120 dB (douleur), l'oreille est menacée de lésions irréversibles sans que l'on puisse s'en rendre compte.
- En Europe, le total des émissions responsables de la destruction de la couche d'ozone a diminué de 3%. Les émissions d'avions ont augmenté de 7%.
- L'aéroport représente, en émissions, 24% de la pollution à Bruxelles.
- 1 avion qui décolle = 2,4 millions de tondeuses à gazon. Interdites le dimanche, pas les avions.
- Au décollage, un MD-11 consomme 1.213 litres de kérosène et produit 2.8 tonnes de CO₂. C'est plus que la consommation d'1 voiture en 1 an (7 l / km pour 15.000 km)
- un seul MD-11 pollue pendant son survol de Bruxelles autant que 14.000 voitures.
- La pollution en oxydes d'azote (NOx) à Roissy (220.000 atterrissages/ décollages par an, moins qu'à Zaventem) est de 8,87 tonnes par jour.

Chaque mouvement pollue autant que 3.940 voitures à essence qui font 25 km. Par jour, autant que 2.366.400 de ces voitures.

- Les quadri-moteurs qui survolent Bruxelles à basse altitude transportent 140 tonnes (200.000 litres) de kérosène. De véritables bombes volantes au-dessus de l'agglomération la plus peuplée.
- Zaventem accueillera le nouvel Airbus A380 qui transportera minimum 555 passagers et du fret, de nuit, dès 2006. A 1,2 km, au décollage, à vide, l'A380 émet 88,5 dB, 103 dB à la remise de gaz ; à l'atterrissage : 96 Db.
- 2 directives européennes traitent des nuisances aériennes : la 2002/30 (restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports) et la 2002/49 (gestion du bruit dans l'environnement).

QUELQUES INCIDENTS AERIENS ?

- C'est au décollage et à l'atterrissage que se produisent 68% des accidents.
- En 2003, les pompiers comptent 19 sorties pour avions en difficulté autour de Zaventem.
- Le 20 mai 1993, le DC10 F-ODLZ volant pour Air Zaïre commet une mauvaise interception de l'ILS en atterrissage sur la 02 et se trouve en plein brouillard en péril au-dessus des Cliniques St Luc à Woluwe-St-Lambert.
- Le 31 mars 1995, un Airbus A310 de la TAROM, effectuant la liaison régulière Bruxelles-Bucarest s'écrase 3 mins après le décollage de l'aéroport de Bucarest-Otopeni. A 1 rotation près, l'avion s'écrasait entre Evere et Schaerbeek.
- Lundi 18 septembre 1998, peu après le décollage : un Boeing 737 de la Sabena, direction Lisbonne, perd des pièces de moteurs. 7 pièces tombent sur des voitures et dans les rues de Diegem.
- Le 14 octobre 2004, accident au Canada, à Halifax, du Boeing 747-244 de MK Airlines qui s'est trompé de piste et décolle par erreur d'une piste de 2.682m. Cet avion venait régulièrement à Zaventem.
- Le 20 octobre 2004, un Boeing 747-200 de Kalitta Air, qui venait régulièrement à Zaventem, perd un réacteur en vol au-dessus du lac Michigan.
- Entre le 16 juillet et le 18 septembre 2005, 9 incidents majeurs et 8 crash mortels sont relevés. 571 morts dont 47 au sol, à Medan, en Indonésie où un Boeing 737 de Mandala Airlines s'écrase 1 minute après le décollage.



QUE FAIRE POUR QUE CELA CHANGE ?

AGIR. En parler avec vos voisins. Créer un comité local qui collabore avec Bru Air Libre. Ne pas se résigner.

ECRIVEZ ET ENVOYEZ DES E-MAILS au médiateur
airportmediation@mobilif.gov.be

Rue de la Fusée 90 – 1130 Bruxelles,
T 02/ 724 02 67 - F 02/ 724 02 68

et aux hommes politiques: c'est très efficace. Bru Air Libre vous donne leurs adresses e-mail et leur transmet en outre vos plaintes adressées à plaintes@bruairlibre.be

SOUTENEZ-NOUS

Devenez membre actif et versez votre cotisation annuelle :
ordinaire : € 10 ; membre de soutien : € 25 ;
membre d'honneur : € 100 ; au compte 751-0033469-44 .

ASSUREZ VOTRE DEFENSE EN JUSTICE

Une action commune est en préparation. Contactez-nous à
info@bruairlibre.be

REJOIGNEZ-NOUS

Chez Bru Air Libre, il y a beaucoup de travail et une équipe de bénévoles motivée, mais pas assez nombreuse. L'équipe de Bru Air Libre a besoin d'un peu de votre temps pour poursuivre la lutte : info@bruairlibre.be

BRUXELLES AIR LIBRE BRUSSEL

Une association sans but lucratif,

- * **indépendante, démocratique et apolitique**
- * qui défend les habitants survolés des **19 communes**
- * qui lutte avec eux **contre le survol de toute zone densément peuplée et contre tout vol de nuit**
- * **constructive**, qui propose des solutions
- * qui **dérange** par sa liberté de parole & ses compétences techniques
- * **qui vous écoute** : par tél. : 02 673 38 18, par courrier : 41 rue L. Hap, 1040 Bxl, par e-mail : info@bruairlibre.be
- * **qui vous informe objectivement**: www.bruairlibre.be

UN PLAN EN 10 POINTS POUR UN AVENIR DURABLE DE L'AEROPORT URBAIN DE ZAVENTEM

1. Un aéroport spécialisé dans le transport de passagers
délestage des autres fonctions vers d'autres aéroports mieux situés

2. Priorité aux destinations européennes de point à point, distantes de plus de 600 Km
une taxation dissuasive sera appliquée aux autres destinations, intra-européennes ou intercontinentales

3. Fermeture de l'aéroport de 23 heures à 07 heures et mise en place de phases de transition de 21 à 23h et de 7 à 9h avec exclusivement les avions aux QC les plus faibles afin de garantir une nuit réparatrice à chacun

4. Liaison rapide avec la gare TGV de Bruxelles Midi, équipée pour l'enregistrement et l'acheminement des bagages (check-in)
l'intermodalité des transports devra y favoriser les transports les moins polluants

5. Interdiction de survol de TOUTE zone densément peuplée à moins de 2.000 m. d'altitude
c'est la règle d'application à l'intérieur du périphérique parisien, à la fois pour des raisons de sécurité et de santé publique

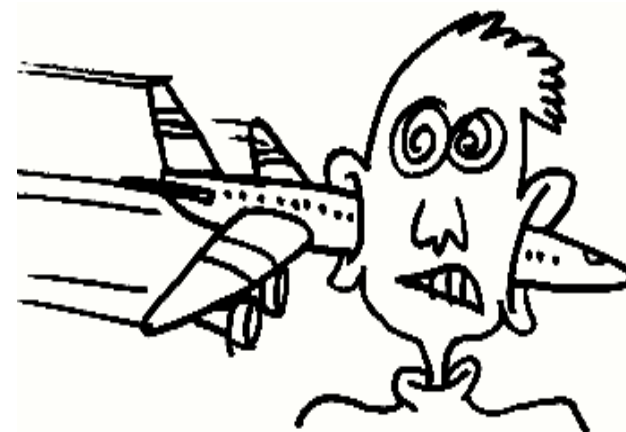
6. Politique d'aménagement du territoire destinée à RETABLIR des couloirs non habités et à maintenir les zones agricoles et industrielles
indemnisation des personnes les plus exposées, qui doivent pouvoir s'installer ailleurs sans frais; refus de tout permis de bâtir résidentiel, sous ces couloirs aériens prioritaires obligatoires

7. Recul des seuils de pistes et augmentation du gradient de montée ces 2 mesures combinées doivent contribuer à limiter le nombre de personnes survolées

8. Modification de la licence d'exploitation de BIAC
l'Etat doit renforcer les contraintes environnementales de cet opérateur privé et supprimer l'obligation faite à BIAC de garantir un rythme de 80 mouvements d'avions à l'heure, afin que l'aéroport reste supportable pour les citoyens survolés

9. Création d'une autorité de contrôle indépendante
chargée du respect des routes et procédures. Cette autorité constatera et verbalisera de manière dissuasive les infractions constatées. Elle fournira aussi les cartes et chiffres demandés par le médiateur de l'aéroport

10. Augmentation des redevances d'atterrissage
L'augmentation du montant des redevances, sur cette plateforme, incontournable pour l'Europe, garantira sa rentabilité, malgré la diminution du nombre de mouvements liée à sa spécialisation.



STOP au survol de Bruxelles

bruairlibre brussel asbl/vzw
www.bruairlibre.be

Nederlandse folder op aanvraag

Éditeur responsable : A. Marchand, 41 rue L.Hap B-1040 Bruxelles
Juin 2006